



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**PLAN D' ACTIONS DE MISE EN
ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
DE LA MISSION DU DIAGNOSTIC DE
LA GOUVERNANCE AU BENIN**

Décembre 2023

INTRODUCTION

Le Bénin place, depuis 2016, l'amélioration de la gouvernance au cœur des stratégies politiques et stratégies de développement. Aussi bien dans le programme d'Action de Gouvernement (PAG) 2016-2021 que dans celui couvrant la période 2021-2026, un pilier d'actions est consacré à la problématique de renforcement de l'Etat de droit et aux questions de gouvernance. Ainsi, une panoplie de réformes et d'actions se mène depuis lors, marquant des progrès dans cette dimension capitale pour le développement à travers deux axes stratégiques que sont : « Renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit » et « Consolidation de la bonne gouvernance ».

Pour mieux adresser la problématique de la gouvernance, les autorités béninoises ont sollicité l'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI) à l'effet de réaliser, suivant la méthodologie du Fonds, un diagnostic complet de la Gouvernance. Cette mission a été réalisée du 7 juin au 27 septembre 2022 en ligne et en présentiel.

Le rapport issu de la mission a mis en relief d'importantes avancées à l'actif du Bénin mais également révélé des aspects sur lesquels, il existe des marges de progression. Les principaux domaines couverts sont : (i) l'exécution des contrats et la protection des droits de propriété, (ii) le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption, (iii) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), (iv) la supervision du secteur financier, ainsi que (v) la gouvernance des finances publiques (politique fiscale, administration fiscale et douanière, gestion des finances publiques).

Les recommandations issues du rapport sont examinées et organisées dans un plan d'action autour de six axes : (i) Etat de droit et climat des affaires, (ii) Lutte contre la corruption, (iii) Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), (iv) Politique

fiscale, (v) Administration fiscale et douanière et (vi) Gestion des finances publiques.

L'élaboration du plan a fait l'objet d'un processus inclusif et participatif ayant mobilisé non seulement les services publics mais également les organisations de la société civile.

Le détail de ce plan d'action ainsi que le point de mise en œuvre se présente comme suit :

TABLEAU 1 : PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION DU DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE AU BENIN

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
1. Etat de droit et climat des affaires							
1	Améliorer la transparence autour des promotions judiciaires et sanctions	Contribuer à une protection plus forte des droits contractuels et de propriété au Bénin en renforçant les conditions de l'intégrité des juges	Publier tous les 6 mois sur le site internet du SGG les statistiques (tableau statistiques par degré de sanction) relatives aux sanctions et promotions prononcées par le CSM	Fin Décembre 2024	Disponibilité des statistiques	MJL, CSM	SGG
2	Rendre opérationnels la Cour d'appel de Commerce et la Cour spécialisée des affaires foncières	Favoriser la croissance et l'investissement par un meilleur fonctionnement de la justice lié à une spécialisation accrue des juridictions	Nommer et installer les membres de la Cour d'appel de commerce	Fin Novembre 2023	Disponibilité du procès-verbal d'installation de la CAC et des premières décisions	MJL	CSM, MEF
			Installer les membres de la CSAF	Fin Décembre 2024	Disponibilité du procès-verbal d'installation de la CSAF et des premières décisions.		

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
3	Progresser dans la transparence au travers (i) de l'établissement d'un registre des sociétés, (ii) de la poursuite de la digitalisation de tous les titres de propriété et (iii) de l'extension de la portée du cadastre national à 100% du territoire	Accroître la transparence sur les droits de propriété foncière et sur les sociétés au Bénin	Réaliser la couverture intégrale de Cotonou en matière de portée du cadastre national	Fin juin 2025	Disponibilité d'un rapport de procès-verbal	CENTIF ANDF	MEF, MCCVD, SGG
2. Lutte contre la corruption							
4	Réviser le Code Pénal en introduisant ou en complétant les dispositions relatives à l'incrimination et à la répression des actes de corruption conformément à la CNUCC	Renforcer la prévention et la lutte contre la corruption par un cadre juridique adapté	Elaborer le projet de texte	Fin Avril 2024	Code pénal révisé prenant en compte l'incrimination et la répression des actes de corruption conformément à la CNUCC	MJL	SGG, AN
			Soumettre le projet au Conseil des Ministres	Fin juin 2024			
			Transmettre le projet à l'AN pour adoption	Fin septembre 2025			
5	Réviser conformément aux dispositions de la CNUCC et celui relatif aux déclarations de patrimoine,	Renforcer la prévention et la lutte contre la corruption par un cadre juridique adapté	Faire adopter par le CM les textes d'application de la loi sur le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption	Fin Juin 2024	Les décrets adoptés	MJL	SGG

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	particulièrement pour les personnalités politiques et fonctionnaires de haut rang en (i) révisant le cadre juridique pour préciser les actifs (y compris lorsque le déclarant en est le bénéficiaire effectif), passifs et intérêts soumis à déclaration, (ii) exigeant que la proche famille de tout déclarant soit elle aussi soumise à obligation de déclarer le patrimoine, (iii) rendant publiques les déclarations effectuées et (iv) en faisant de la non-déclaration ou d'une déclaration tardive ou erronée une infraction pénale						
6	Réviser le cadre juridique applicable à la	Renforcer la prévention de la corruption	Elaborer les projets de textes (décret)	Fin Juin 2024	Disponibilité du projet de décret	MJL, HCPC	SGG

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	protection des lanceurs d'alerte sur la base des bonnes pratiques internationales		Soumettre pour adoption les projets de textes au CM	Fin Décembre 2024	Disponibilité de la communication d'introduction du projet de décret en Conseil des Ministres		
			Vulgariser les textes	Fin juin 2025	Disponibilité des textes sur le site du MJL et du SGG		
7	Rendre le HCPC opérationnel tout en œuvrant en parallèle à renforcer son cadre juridique pour assurer son indépendance et envisager de lui transférer la compétence de police judiciaire concernant les actes de corruption	Renforcer la prévention de la corruption	Prise des décrets d'application et nomination du HCPC	Fin juin 2024	Décret de nomination du HCPC	MJL SGG SGPR	MEF
8	Augmenter la transparence en publiant sur un site Internet du gouvernement les statistiques relatives à la police judiciaire	Renforcer la transparence et l'accès aux informations relatives à la lutte contre la corruption	Mettre en place une plateforme moderne intégrée de collecte, de traitement et de publication des informations statistiques	Fin juin 2025	Plateforme fonctionnelle	MJL, MISP, Unites judiciaires	MEF PTF

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
3. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)							
9	Mener une évaluation thématique des risques des vulnérabilités sectorielles à la corruption et des tendances des flux de produits de la corruption tant à l'intérieur du pays (vers des secteurs comme l'immobilier, les industries extractives, etc.) que vers les flux en dehors du Bénin et veiller à ce que les conclusions de cette évaluation éclairent les priorités politiques et institutionnelles	Améliorer la compréhension des flux financiers liés à la corruption (aussi bien domestiques qu'internationaux)	<p>Mettre en place un groupe de travail</p> <p>Faire une évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux liés à la corruption</p> <p>Valider les conclusions de l'évaluation et un plan de mitigation</p> <p>Elaborer une feuille de route et mettre en œuvre le plan</p>	<p>Fin Mars 2025</p> <p>Fin Juin 2025</p> <p>Fin Août 2025</p> <p>Fin Décembre 2025</p>	<p>Acte de création du groupe de travail</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Plan de mitigation</p> <p>Feuille de route</p>	CENTIF, CNCA	MEF, HCPC, MISP, MJL, TCC
10	Renforcer la surveillance basée sur les risques en matière de LBC-FT	Améliorer la supervision LBC-FT des secteurs à haut risque (le	Finaliser les évaluations des secteurs à haut risque	Fin Juin 2024	Rapports	CENTIF, CNCA	MEF, Banques, CIPB, ANDF, Opérateurs

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	en (i) accroissant les possibilités de coopération avec les superviseurs régionaux de LBC/FT, (ii) recherchant une meilleure conformité des entités déclarantes au moyen de la publication régulière d'orientations au niveau national et (iii) développant des outils basés sur les risques pour la surveillance des EPNFD	secteur des OBNL, le change manuel, l'immobilier, les structures juridiques)	Etendre les évaluations aux secteurs non couverts (le change manuel, l'immobilier, les prestations de services et les actifs virtuels)	Fin Décembre 2024	Plan de renforcement		télécommunications , BEF, MJL
Elaborer les plans de renforcement de la surveillance			Fin Décembre 2024	Document de validation du plan			
Mobiliser les ressources et mettre en œuvre le plan				Rapport d'activités périodiques			
1 1	Prendre des mesures pour atténuer les risques importants de blanchiment de capitaux dans le secteur immobilier en (i) commençant une surveillance basée sur les risques dans le secteur de l'immobilier en	Faire face aux risques élevés de LBC-FT dans le secteur de l'immobilier, qui peuvent faire de ce secteur un réceptacle privilégié pour les produits d'infraction sous-jacente,	Faire prendre le décret portant désignation de l'autorité de contrôle et de supervision du secteur immobilier	Fin Mars 2024	Décret adopté	CENTIF, CNCA, ANDF MJL EFPJ	MEF, Chambre des notaires,
Renforcer les capacités des notaires sur le dispositif LCB-FT			Permanent	Rapport d'activités périodiques			

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	tenant compte des conclusions de l'évaluation des risques sectoriels, (ii) améliorant l'application des mesures préventives par les notaires ainsi que leur coopération avec d'autres autorités publiques et (iii) élargissant la base de données de l'ANDF pour y inclure des informations sur les bénéficiaires effectifs, au minimum accessibles aux autorités compétentes, avec un objectif à moyen et long terme d'accès public aux informations sur les propriétaires légaux et les bénéficiaires effectifs	notamment la corruption	Réaliser une interconnexion de la base de données de l'ANDF avec celles de la CENTIF et des autorités judiciaires	Fin Décembre 2025	Rapport d'activités périodiques Interconnexion faite et fonctionnelle		

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
1 2	Créer des mécanismes pour améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs (y compris, par exemple, l'établissement d'une base juridique pour la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs par l'APIEX, la pleine accessibilité de cette base de données pour les autorités compétentes avec une publication comme objectif à moyen et long terme, et des mécanismes de vérification, de mise à jour et rapport d'écart). En attendant, améliorer l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs en tirant	Prévenir l'usage des personnes morales à des fins de dissimuler les flux financiers issus de la corruption	Faire une évaluation des risques de BC liés aux bénéficiaires effectifs	Fin Mars 2024	Rapport d'évaluation	CENTIF, CNCA, ANDF, APIEX	MEF, PTF, SGG, BEF
		Créer un groupe de travail	Fin Avril 2024	Acte de création du groupe de travail			
		Elaborer un rapport mettant en relief les menaces et vulnérabilités	Fin Juillet 2024	Rapport provisoire sur les menaces et vulnérabilités			
		Valider le rapport	Fin Septembre 2024	Rapport validé			
		Mettre en œuvre les recommandations du rapport	Dès disponibilité des ressources	Rapport de mise en œuvre			
		Mobiliser les ressources pour l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations	Fin Décembre 2025	Accords de financement/sourc e de financement identifiées			
		Prendre les textes juridiques relatifs à l'identification des bénéficiaires effectifs		Textes pris			

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	parti des réformes existantes (publication des informations sur les bénéficiaires effectifs dans les marchés publics)						
4. Politique fiscale							
1 3	Rattacher l'Unité de Politique Fiscale (UPF) au niveau ministériel au sein du ministère de l'Économie et des Finances	Etablir une claire séparation entre l'élaboration de la politique fiscale et sa mise en œuvre, et renforcer le rôle de l'UPF en appui direct à la prise de décision politique	Faire une évaluation de l'actuelle UPF	Fin Septembre 2024	Rapport d'évaluation	MEF	SGG
			Faire valider le rapport d'évaluation par le Cabinet du MEF	Fin Décembre 2024	Rapport validé et disponible		
			Initier et faire adopter les textes relatifs au rattachement	Fin mars 2025	Texte portant rattachement de l'UPF au MEF		
5. Administration fiscale et douanière							
1 4	Renforcer la gestion des ressources humaines dans les régies de recettes en : (i) adaptant les ressources humaines aux objectifs stratégiques des administrations au	Réduire les vulnérabilités de corruption et renforcer l'efficacité des administrations fiscale et douanière au travers d'une GRH mettant en place les	Elaborer un plan global de gestion des ressources humaines des régies de recette	Fin Décembre 2024	Projet de plan global	MEF, DGB, DCSRF, DGI, DGD, Ministère en charge de la Fonction Publique	Gouvernement, MDN, BAI
			Faire valider le plan par les parties prenantes	Fin Mars 2025	Plan validé		
				Dès validation			

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	travers du développement de la GPEEC, (ii) modernisant les politiques et leviers de motivation des agents et (iii) restructurant le système d'évaluation des performances individuelles et collectives	incitations appropriées	Mettre en œuvre le plan		Rapport périodique de mise en œuvre du plan		
			Evaluer tous les deux ans le plan	Chaque 2 ans	Rapport d'évaluation bisannuels		
1 5	Inscrire l'automatisation des procédures en cours dans une démarche globale de lutte contre la corruption en (i) élaborant un système de mesure de l'impact de la digitalisation sur les comportements déviants, (ii) réduisant au	Réduire les risques de corruption et améliorer les capacités à détecter la corruption grâce à la digitalisation.	Mettre en place un groupe de travail	Fin Mars 2024	Acte de création du groupe de travail	DCSRF DGI, DGD, DGTCP	MEF, DSI BAI, PTF, MND, MEEM
			Élaborer un plan d'actions	Fin Mai 2024	Disponibilité effective du Projet de plan		
			Faire valider le plan d'actions par les parties prenantes	Fin Juillet 2024	Plan validé		
			Mobiliser le financement et mettre en œuvre le plan	Dès disponibilité des ressources	Accord de financement ou document tenant lieu		

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	maximum les ilots restants de gestion manuelle, (iii) mettant en place les prérequis des « e-services » pour les usagers au travers de la diffusion de l'Internet et de l'accès à l'électricité, et (iv) garantissant l'intégrité et la sécurité des systèmes informatiques		Faire des évaluations périodiques du plan tous les ans	Tous les ans	Rapports d'évaluations périodiques		
1 6	Améliorer la gestion du risque fiscal et douanier pour faire face aux vulnérabilités spécifiques de l'économie béninoise en : (i)	Réduire les risques de fraude et de corruption liée aux flux financiers illicites associés à la fraude et à la contrebande.	Elaborer un plan de renforcement des capacités et de collaboration entre les structures chargées du renseignement douanier et fiscal	Fin Avril 2024	Projet de plan	DGI, DGD	MEF (Cabinet, DCSRF)

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	exerçant une plus grande vigilance sur les opérations douanières à forte probabilité de fraude et de collusion ; (ii) mettant en place une stratégie intégrée pour la normalisation des échanges de marchandises avec le Nigeria et (iii) définissant les axes stratégiques d'une approche conjointe du risque fiscal et douanier entre la DGI et la DGD, reposant notamment sur un usage adéquat du renseignement fiscal et douanier		Faire valider le plan par le cabinet du MEF	Fin Juin 2024	Plan validé par le MEF		
Mettre en œuvre le plan			Dès validation par le MEF	Rapport périodique de mise en œuvre du plan			
Faire une évaluation du plan tous les deux (2) ans			Tous les deux (2) ans	Rapport bisannuel d'évaluation			
6. Gestion des finances publiques							
17	Systématiser l'audit des marchés publics à	S'assurer de la délivrance efficiente des	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'audit triennal	Fin Février 2024	Plan d'audit triennal	ARMP	MEF DNCMP

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
	enjeu par des auditeurs indépendants, publier les rapports d'audit sur le site et organiser le suivi des recommandations de ces rapports	biens et services aux citoyens (« Value for money ») et détecter les possibles anomalies liées à des insuffisances dans la mise en concurrence	Transmettre périodiquement les rapports d'audit aux organes de contrôle (IGF, IGSEP, IGM, DNCMP, DNCF, Cour des Comptes, BAI)	Dès disponibilité des rapports définitifs	Document de transmission		
			Elaborer et publier annuellement un rapport de suivi des recommandations des audits	Dès disponibilité du rapport	Disponibilité du rapport sur le site de l'ARMP		
18	Améliorer les outils de la commande publique en (i) mettant en place une base de données informatisée des MP pour améliorer les délais de production des statistiques sur les MP (ii) faisant aboutir les travaux relatifs au e-procurement	Renforcer la transparence en informatisant le suivi des marchés et modernisant le processus de passation des marchés publics et détecter les possibles anomalies liées à des insuffisances dans la mise en concurrence.	Réaliser un recensement national des autorités contractantes	Fin Décembre 2024	Fonctionnalité de e-procurement	ARMP, DNCMP	PTF, autorités contractantes, PRMP, CCMP, MEF
			Déployer une plateforme au profit des autorités contractantes permettant la collecte des données et la montée systématique des informations sur le système des marches publics	Fin Mai 2024			

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
			Poursuivre le processus d'implémentation de la plateforme e-procurement:	Fin Décembre 2026			

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
			<p>- recrutement d'une assistante technique pour (i) la réingénierie des processus actuels de passation des marches publics; (ii) la rédaction d'un cahier de charges fonctionnel et technique, détaillé et modulaire; (iii) le choix du modèle de solution et le choix de la solution; (iv) le choix des prestataires pour la mise en oeuvre (intégreur (s) et/ou éditeur (s)) (v) la préparation et le suivi de la mise en oeuvre du projet</p>				

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
			<ul style="list-style-type: none"> - Implémentation de la plateforme et essais techniques sur les fonctionnalités - Réalisation de la phase pilote d'exploitation de la plateforme e-procurement - Généralisation de la plateforme à toutes les autorités contractantes. 				
1 9	Transférer le pouvoir d'approbation des marchés aux maîtres d'ouvrage et mettre progressivement un terme à la participation de la DNCMP et de la DNCF aux commissions de réception des marchés	Responsabiliser davantage les maîtres d'ouvrage en leur qualité d'ordonnateur principal de leurs dépenses en mode programme	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un comité pour étudier la question Produire un rapport de réflexion Faire valider le rapport du comité par le cabinet du MEF Rendre compte au Conseil des ministres pour décisions et orientations Élaborer et faire signer éventuellement les textes de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Fin Mars 2024 Fin Juin 2024 Fin Août 2024 Fin Septembre 2024 Fin Décembre 2024 	<ul style="list-style-type: none"> Acte de création du groupe de travail Rapport de réflexion Rapport validé Relevé des décisions administratives du Conseil des Ministres Textes signés 	ARMP DNCMP	SGG, DNCF

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
			Vulgariser les textes auprès des acteurs	Dès disponibilité des textes signés	Rapport des séances de vulgarisation		
20	Poursuivre le développement d'une vision consolidée du secteur des EEP et des risques budgétaires associés en renforçant les informations financières des annexes au PLF	Renforcer la surveillance des EEP et la transparence	Elaborer un plan d'actions	Fin Octobre 2024	Plan d'actions	DGPED, DGB et DGTCP	BAI, Gouvernement, Cour des Comptes
			Faire valider le plan d'actions par le Cabinet du MEF	Fin décembre 2024	Procès-verbal de validation du plan d'actions		
			Suivre la mise en œuvre du plan d'actions	Dès validation	Rapport périodique de suivi du plan d'actions		
21	Poursuivre la mise en œuvre de la réforme de l'audit et du contrôle internes définie par le décret OCOA 2018-396	Instaurer une véritable culture de contrôle et d'audit internes au sein de l'administration et la rendre opérationnelle	Généraliser l'élaboration de la cartographie des risques et des plans de mitigation à toutes les structures de l'Administration	Fin Décembre 2025	Cartographie des risques des structures publiques établie	IGF, IGSEP, IGM, CMAI, CMMR	BAI, MEF, Gouvernement
			Poursuivre l'animation des CMMR et CMAI	Permanent	Rapports sur le contrôle interne et l'audit interne		
			Élaborer des guides pratiques à l'usage des CMAI et CMMR	Fin mars 2024	Guides pratique disponible		

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées
			Créer une base de données des risques de l'administration	Fin décembre 2025	Base de données des risques de l'administration publique		

TABEAU 2 : POINT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
1. Etat de droit et climat des affaires									
1	Améliorer la transparence autour des promotions judiciaires et sanctions	Contribuer à une protection plus forte des droits contractuels et de propriété au Bénin en renforçant les conditions de l'intégrité des juges	Publier tous les 6 mois sur le site internet du SGG les statistiques (tableau statistiques par degré de sanction) relatives aux sanctions et promotions prononcées par le CSM	Fin Décembre 2024	Disponibilité des statistiques	MJL, CSM	SGG		Première publication pour fin décembre 2024
2	Rendre opérationnels la Cour d'appel de Commerce et la Cour spécialisée des affaires foncières	Favoriser la croissance et l'investissement par un meilleur fonctionnement de la	Nommer et installer les membres de la Cour d'appel de commerce	Fin Novembre 2023	Disponibilité du procès-verbal d'installation de la CAC et des premières décisions	MJL	CSM, MEF	Exécutée	

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
		justice lié à une spécialisation accrue des juridictions	Installer les membres de la CSAF	Fin Décembre 2024	Disponibilité du procès-verbal d'installation de la CSAF et des premières décisions.			Exécutée	
3	Progresser dans la transparence au travers (i) de l'établissement d'un registre des sociétés, (ii) de la poursuite de la digitalisation de tous les titres de propriété et (iii) de l'extension de la portée du cadastre national à 100% du territoire	Accroître la transparence sur les droits de propriété foncière et sur les sociétés au Bénin	Réaliser la couverture intégrale de Cotonou en matière de portée du cadastre national	Fin juin 2025	Disponibilité d'un rapport de procès verbal	CENTIF ANDF	MEF, MCCVD, SGG		
2. Lutte contre la corruption									
4	Réviser le Code Pénal en introduisant ou en complétant les dispositions relatives à l'incrimination et à la répression des actes de corruption conformément à la CNUCC	Renforcer la prévention et la lutte contre la corruption par un cadre juridique adapté	Elaborer le projet de texte Soumettre le projet au Conseil des Ministres Transmettre le projet à l'AN pour adoption	Fin Avril 2024 Fin juin 2024 Fin septembre 2025	Code pénal révisé prenant en compte l'incrimination et la répression des actes de corruption conformément à la CNUCC	MJL	SGG, AN	En cours	Code pénal en cours de relecture prend en compte l'incrimination des actes de corruption (Communication finalisée pour introduction en Conseil des Ministres du projet de décret portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi modificative du code penal)

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
5	Réviser conformément aux dispositions de la CNUCC et celui relatif aux déclarations de patrimoine, particulièrement pour les personnalités politiques et fonctionnaires de haut rang en (i) révisant le cadre juridique pour préciser les actifs (y compris lorsque le déclarant en est le bénéficiaire effectif), passifs et intérêts soumis à déclaration, (ii) exigeant que la proche famille de tout déclarant soit elle aussi soumise à obligation de déclarer le patrimoine, (iii) rendant publiques les déclarations effectuées et (iv) en faisant de la non-déclaration ou d'une déclaration tardive ou erronée une infraction pénale	Renforcer la prévention et la lutte contre la corruption par un cadre juridique adapté	Faire adopter par le CM les textes d'application de la loi sur le Haut Commissariat à la Prévention de la Corruption	Fin Juin 2024	Les décrets adoptés	MJL	SGG	En cours (Projet d'AOF du HCPC en instance d'adoption en CM)	

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
6	Réviser le cadre juridique applicable à la protection des lanceurs d'alerte sur la base des bonnes pratiques internationales	Renforcer la prévention de la corruption	Elaborer les projets de textes (décret) Soumettre pour adoption les projets de textes au CM Vulgariser les textes	Fin Juin 2024 Fin Décembre 2024 Fin juin 2025	Disponibilité du projet de décret Disponibilité de la communication d'introduction du projet de décret en Conseil des Ministres Disponibilité des textes sur le site du MJL et du SGG	MJL, HCPC	SGG		
7	Rendre le HCPC opérationnel tout en œuvrant en parallèle à renforcer son cadre juridique pour assurer son indépendance et envisager de lui transférer la compétence de police judiciaire concernant les actes de corruption	Renforcer la prévention de la corruption	Prise des décrets d'application et nomination du HCPC	Fin juin 2024	Décret de nomination du HCPC	MJL SGG SGPR	MEF		En cours * Note adressée au FMI sur la position du Gouvernement * Plusieurs sessions de discussions entre le Ministre de la Justice et les équipes du FMI * Finalisation des textes d'application en cours

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
8	Augmenter la transparence en publiant sur un site Internet du gouvernement les statistiques relatives à la police judiciaire	Renforcer la transparence et l'accès aux informations relatives à la lutte contre la corruption	Mettre en place une plateforme moderne intégrée de collecte, de traitement et de publication des informations statistiques	Fin juin 2025	Plateforme fonctionnelle	MJL, MISP, Unites judiciaires	MEF PTF		Disposition en cours en cours pour mise en oeuvre après l'adoption de la Stratégie numérique du MJL est en attente d'adoption
3. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)									
9	Mener une évaluation thématique des risques des vulnérabilités sectorielles à la corruption et des tendances des flux de produits de la corruption tant à l'intérieur du pays (vers des secteurs comme l'immobilier, les industries extractives, etc.) que vers les flux en dehors du Bénin et veiller à ce que les conclusions de cette évaluation éclairent les priorités politiques et institutionnelles	Améliorer la compréhension des flux financiers liés à la corruption (aussi bien domestiques qu'internationaux)	Mettre en place un groupe de travail	Fin Mars 2025	Acte de création du groupe de travail	CENTIF, CNCA	MEF, HCPC, MISP, MJL, TCC		
			Faire une évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux liés à la corruption	Fin Juin 2025	Rapport d'évaluation				
			Valider les conclusions de l'évaluation et un plan de mitigation	Fin Août 2025	Plan de mitigation				
			Elaborer une feuille de route et mettre en œuvre le plan	Fin Décembre 2025	Feuille de route				

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
10	Renforcer la surveillance basée sur les risques en matière de LBC-FT en (i) accroissant les possibilités de coopération avec les superviseurs régionaux de LBC/FT, (ii) recherchant une meilleure conformité des entités déclarantes au moyen de la publication régulière d'orientations au niveau national et (iii) développant des outils basés sur les risques pour la surveillance des EPNFD	Améliorer la supervision LBC-FT des secteurs à haut risque (le secteur des OBNL, le change manuel, l'immobilier, les structures juridiques)	Finaliser les évaluations des secteurs à haut risque Etendre les évaluations aux secteurs non couverts (le change manuel, l'immobilier, les prestations de services et les actifs virtuels) Elaborer les plans de renforcement de la surveillance Mobiliser les ressources et mettre en œuvre le plan	Fin Juin 2024 Fin Décembre 2024 Fin Décembre 2024 Fin Juin 2024	Rapports Plan de renforcement Document de validation du plan Rapport d'activités périodiques	CENTIF, CNCA	MEF, Banques, CIPB, ANDF, Opérateurs télécommunications, BEF, MJL	En cours	Evaluations dans le secteur des OBNL et de l'immobilier finalisées/ évaluation dans le secteur des Actifs Virtuels (AV) et Prestataires des Services d'AV (PSAV) en cours
11	Prendre des mesures pour atténuer les risques importants de blanchiment de capitaux dans le secteur immobilier	Faire face aux risques élevés de LBC-FT dans le secteur de l'immobilier, qui peuvent faire de ce	Faire prendre le décret portant désignation de l'autorité de contrôle et de supervision du secteur immobilier	Fin Mars 2024	Décret adopté	CENTIF, CNCA, ANDF, MJL, EFPJ	MEF, Chambre des notaires,	En cours	*Décret n°2023-528 du 31 octobre 2023 portant désignation de l'autorité de contrôle et de supervision du secteur immobilier en matière de LBC/FTP a été pris par le Gouvernement *Procédure en cours pour

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
	en (i) commençant une surveillance basée sur les risques dans le secteur de l'immobilier en tenant compte des conclusions de l'évaluation des risques sectoriels, (ii) améliorant l'application des mesures préventives par les notaires ainsi que leur coopération avec d'autres autorités publiques et (iii) élargissant la base de données de l'ANDF pour y inclure des informations sur les bénéficiaires effectifs, au minimum accessibles aux autorités compétentes, avec un objectif à moyen et long terme d'accès public aux informations sur les propriétaires légaux et les bénéficiaires effectifs	secteur un réceptacle privilégié pour les produits d'infraction sous-jacente, notamment la corruption	Renforcer les capacités des notaires sur le dispositif LCB-FT	Permanent	Rapport d'activités périodiques				l'opérationnalisation de la cellule de contrôle
			Réaliser une interconnexion de la base de données de l'ANDF avec celles de la CENTIF et des autorités judiciaires	Fin Décembre 2025	Rapport d'activités périodiques Interconnexion faite et fonctionnelle				

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
1 2	Créer des mécanismes pour améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs (y compris, par exemple, l'établissement d'une base juridique pour la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs par l'APIEX, la pleine accessibilité de cette base de données pour les autorités compétentes avec une publication comme objectif à moyen et long terme, et des mécanismes de vérification, de mise à jour et rapport d'écart). En attendant, améliorer l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs en tirant parti des réformes existantes (publication des informations sur les bénéficiaires	Prévenir l'usage des personnes morales à des fins de dissimuler les flux financiers issus de la corruption	Faire une évaluation des risques de BC liés aux bénéficiaires effectifs	Fin Mars 2024	Rapport d'évaluation	CENTIF, CNCA, ANDF, APIEX	MEF, PTF, SGG, BEF	En cours	* Evaluation en cours/ Rapport en cours de rédaction, * Atelier entre les acteurs du secteur prévu au plan d'actions pour la relecture des textes législatifs relatifs à la création et à l'enregistrement des personnes morales.
		Créer un groupe de travail	Fin Avril 2024	Acte de création du groupe de travail					
		Elaborer un rapport mettant en relief les menaces et vulnérabilités	Fin Juillet 2024	Rapport provisoire sur les menaces et vulnérabilités					
		Valider le rapport	Fin Septembre 2024	Rapport validé					
		Mettre en œuvre les recommandations du rapport	Dès disponibilité des ressources	Rapport de mise en œuvre					
		Mobiliser les ressources pour l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations	Fin Décembre 2025	Accords de financement/source de financement identifiées					
			Prendre les textes juridiques relatifs à l'identification des bénéficiaires effectifs		Textes pris				

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
	effectifs dans les marchés publics)								
4. Politique fiscale									
1 3	Rattacher l'Unité de Politique Fiscale (UPF) au niveau ministériel au sein du ministère de l'Économie et des Finances	Etablir une claire séparation entre l'élaboration de la politique fiscale et sa mise en œuvre, et renforcer le rôle de l'UPF en appui direct à la prise de décision politique	Faire une évaluation de l'actuelle UPF	Fin Septembre 2024	Rapport d'évaluation	MEF	SGG		
			Faire valider le rapport d'évaluation par le Cabinet du MEF	Fin Décembre 2024	Rapport validé et disponible				
			Initier et faire adopter les textes relatifs au rattachement	Fin mars 2025	Texte portant rattachement de l'UPF au MEF				
5. Administration fiscale et douanière									
1 4	Renforcer la gestion des ressources humaines dans les régies de recettes en : (i) adaptant les ressources humaines aux objectifs stratégiques des administrations au travers du développement de	Réduire les vulnérabilités de corruption et renforcer l'efficacité des administrations fiscale et douanière au travers d'une GRH mettant en place les incitations appropriées	Elaborer un plan global de gestion des ressources humaines des régies de recette	Fin Décembre 2024	Projet de plan global	MEF, DGB, DCSRF, DGI, DGD, Ministère en charge de la Fonction Publique	Gouvernement, MDN, BAI	En cours	
			Faire valider le plan par les parties prenantes	Fin Mars 2025	Plan validé				
			Mettre en œuvre le plan		Rapport périodique de				

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
	la GPEEC, (ii) modernisant les politiques et leviers de motivation des agents et (iii) restructurant le système d'évaluation des performances individuelles et collectives			Dès validation	mise en oeuvre du plan				
			Evaluer tous les deux ans le plan	Chaque 2 ans	Rapport d'évaluation bisannuels				
15	Inscrire l'automatisation des procédures en cours dans une démarche globale de lutte contre la corruption en (i) élaborant un système de mesure de l'impact de la digitalisation sur les comportements déviants, (ii) réduisant au maximum les ilots restants de gestion manuelle, (iii) mettant en place les prérequis des « e-services » pour les usagers au travers de la diffusion de l'Internet et de l'accès à l'électricité, et (iv)	Réduire les risques de corruption et améliorer les capacités à détecter la corruption grâce à la digitalisation.	Mettre en place un groupe de travail	Fin Mars 2024	Acte de création du groupe de travail	DCSRF DGI, DGD, DGTCP	MEF, DSI BAI, PTF, MND, MEEM	En cours	L'automatisation des procédures fiscales et douanières est très avancées dans le but de simplifier et réduire au maximum les ilots restants de gestion manuelle au sein des régies financières ; dont entre autres : Au niveau de la DGI : v il été mise en place « e-Services/ SIGIBe», un système automatisé/digitalisé permettant la télé-déclaration et paiement en ligne des impôts et taxes qui couvre actuellement toutes les grandes et les moyennes entreprises (DGE et CIME) ; v l'extension du système informatisé de gestion à tous les centres d'impôts des petites entreprises et instauration des télé procédures (télé déclaration et télépaiement) est en cours. v plusieurs autres modules sont en train d'être développés. Au niveau de la DGD:
			Élaborer un plan d'actions	Fin Mai 2024	Disponibilité effective du Projet de plan				
			Faire valider le plan d'actions par les parties prenantes	Fin Juillet 2024	Plan validé				
			Mobiliser le financement et mettre en œuvre le plan	Dès disponibilité des	Accord de financement ou document tenant lieu				

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
	garantissant l'intégrité et la sécurité des systèmes informatiques		Faire des évaluations périodiques du plan tous les ans	Tous les ans	Rapports d'évaluations périodiques				<p>v actuellement, la déclaration et paiement des droits et taxes à l'importation et à l'exportation sont effectuée à travers le système automatisé Sydonia World dans toutes les unités douanières du pays ;</p> <p>v le Customs Webb est en cours de développement afin de pallier aux insuffisances de Sydonia World. A terme, ce dernier système automatisé remplacera Sydonia World.</p> <p>Les systèmes automatisés mis en place dans les régies financières réduisent et permettent de détecter les tentatives de corruption et autres pratiques contraires au code d'éthique et des valeurs :</p> <p>v Les autres points de cette recommandation sont en cours.</p>
16	Améliorer la gestion du risque fiscal et douanier pour faire face aux vulnérabilités spécifiques de l'économie béninoise en : (i) exerçant une plus grande vigilance sur les opérations	Réduire les risques de fraude et de corruption liée aux flux financiers illicites associés à la fraude et à la contrebande.	Elaborer un plan de renforcement des capacités et de collaboration entre les structures chargées du renseignement douanier et fiscal	Fin Avril 2024	Projet de plan	DGI, DGD	MEF (Cabinet, DCSRF)	Engagée/ en cours :	<p>v plusieurs actions ont été mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le point (iii) où un système de contrôle mixte/enquêtes mixtes (CERMID) entre la DGI et la DGD est en implémentation.</p> <p>v Les autres points de cette recommandation sont en cours.</p>

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
	douanières à forte probabilité de fraude et de collusion ; (ii) mettant en place une stratégie intégrée pour la normalisation des échanges de marchandises avec le Nigeria et (iii) définissant les axes stratégiques d'une approche conjointe du risque fiscal et douanier entre la DGI et la DGD, reposant notamment sur un usage adéquat du renseignement fiscal et douanier		Faire valider le plan par le cabinet du MEF	Fin Juin 2024	Plan validé par le MEF				
Mettre en œuvre le plan			Dès validation par le MEF	Rapport périodique de mise en œuvre du plan					
Faire une évaluation du plan tous les deux (2) ans			Tous les deux (2) ans	Rapport bisannuel d'évaluation					
6. Gestion des finances publiques									
17	Systématiser l'audit des marchés publics à enjeu par des auditeurs indépendants, publier les rapports d'audit sur le site et organiser le suivi des recommandations de ces rapports	S'assurer de la délivrance efficiente des biens et services aux citoyens (« Value for money ») et détecter les possibles anomalies liées à des insuffisances dans la mise	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'audit triennal	Fin Février 2024	Plan d'audit triennal	ARMP	MEF DNCMP	Le plan d'audit triennal est réalisé	A réaliser dès que les rapports sont disponibles
			Transmettre périodiquement les rapports d'audit aux organes de contrôle (IGF, IGSEP, IGM, DNCMP, DDCF, Cour des Comptes, BAI)	Dès disponibilité des rapports définitifs	Document de transmission			En cours	

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
		en concurrence	Elaborer et publier annuellement un rapport de suivi des recommandations des audits	Dès disponibilité du rapport	Disponibilité du rapport sur le site de l'ARMP			En cours	A réaliser dès que les rapports sont disponibles
18	Améliorer les outils de la commande publique en (i) mettant en place une base de données informatisée des MP pour améliorer les délais de production des statistiques sur les MP (ii) faisant aboutir les travaux relatifs au e-procurement	Renforcer la transparence en informatisant le suivi des marchés et modernisant le processus de passation des marchés publics et détecter les anomalies liées à des insuffisances dans la mise en concurrence.	Réaliser un recensement national des autorités contractantes	Fin Décembre 2024	Fonctionnalité de e-procurement	ARMP, DNCMP	PTF, autorités contractantes, PRMP, CCMP, MEF	Les TDR pour recensement national des AC sont déjà élaborés. Le démarrage de l'activités est prévu pour mars 2024	
			Déployer une plateforme au profit des autorités contractantes permettant la collecte des données et la montée systématique des informations sur le système des marchés publics	Fin Mai 2024					

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
			Poursuivre le processus d'implémentation de la plateforme e-procurement:	Fin Décembre 2026				Processus en cours de réalisation	

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
			- recrutement d'une assistante technique pour (i) la réingénierie des processus actuels de passation des marchés publics; (ii) la rédaction d'un cahier de charges fonctionnel et technique, détaillé et modulaire; (iii) le choix du modèle de solution et le choix de la solution; (iv) le choix des prestataires pour la mise en œuvre (intégrateur (s) et/ou éditeur (s)) (v) la préparation et le suivi de la mise en œuvre du projet					En cours	<p>L'Assistant Technique est recruté. Il s'agit du cabinet Evolve qui a démarré sa mission au Bénin le mardi 23 janvier 2024. Les objectifs de la mission d'assistance technique sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Comprendre le Présent (As-Is) : La première étape est d'immerger dans le contexte actuel des processus de passation des marchés publics. Cette analyse approfondie est essentielle pour saisir les nuances et les complexités de l'existant, et établir un fondement solide pour la réforme à venir. * Identifier les lacunes à combler : Avec une approche pragmatique, l'équipe de l'AT identifiera les points faibles et les lacunes potentielles des processus actuels. Cette étape est cruciale pour assurer que l'intervention cible avec précision les aspects les plus critiques nécessitant une transformation. * Esquisser le futur (To-Be) : Imaginer et redéfinir les processus futurs qui seront digitalisés. L'AT va donner l'aperçu d'une vision du futur où les processus sont non seulement plus efficaces et transparents, mais également en harmonie avec les avancées technologiques et les meilleures pratiques internationales. * Couvrir les activités connexes à la réingénierie : En collaborant avec le Comité juridique (CoJur), la mission embrassera également les aspects juridiques et réglementaires. La mission s'assurera de la conformité du cadre juridique avec la transformation numérique. * Rédiger les Spécifications Fonctionnelles Détaillées et Techniques Générales : La création

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
									<p>d'un document de spécifications fonctionnelles détaillées et d'un document de spécifications techniques générales est l'étape fondamentale pour concrétiser la vision du Bénin. Ces deux documents seront le guide et la référence pour les étapes de développement/personnalisation du système et de mise en œuvre.</p> <p>* Orienter le Bénin dans le choix du modèle/type de solution adapté : L'équipe de consultants représentant l'assistant technique jouera un rôle de conseil stratégique pour le Bénin, orientant le choix vers la solution la plus adaptée pour le contexte du Bénin. Ce choix de modèle de solution crucial, assure l'adéquation entre les besoins spécifiques du Bénin et les possibilités offertes par les technologies modernes.</p> <p>* Apporter un appui dans le cadre du recrutement de l'intégrateur ou de l'éditeur : La sélection de l'intégrateur ou de l'éditeur de logiciels fera objet d'une attention particulière. L'équipe sera impliquée dans ce processus d'importance pour s'assurer que les partenaires choisis répondent aux exigences élevées de ce projet.</p> <p>* Contribuer aux négociations contractuelles : Le rôle de l'AT s'étendra également à une implication active dans les négociations afin de mettre à contribution une expertise qui garantisse la conclusion des accords avantageux et à faibles risques pour le Bénin.</p> <p>* Contribuer à la conception du projet de mise en œuvre : L'équipe de l'AT collaborera étroitement avec le cadre de gouvernance du projet e-Procurement et l'intégrateur</p>

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
									<p>sélectionné pour concevoir un plan de gestion, de suivi, et d'assurance qualité. Cette collaboration comprendra également l'élaboration de stratégies de déploiement et d'adoption, de gestion du changement et de la communication. L'objectif est de transformer les défis en opportunités, en assurant la qualité, la performance et l'efficacité dans chaque aspect du projet, et de contribuer à l'avancement numérique du Bénin. Cette étape aura comme résultats les livrables ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion du projet de réalisation et d'implémentation de la plateforme (KPIs, PAQ, Suivi avancement, Reporting...); • Plan de communication; • Plan de conduite de changement <p>;Scénarii pour l'exploitation de la plateforme.Modèle économique</p>

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
			- Implémentation de la plateforme et essais techniques sur les fonctionnalités - Réalisation de la phase pilote d'exploitation de la plateforme e-procurement - Généralisation de la plateforme à toutes les autorités contractantes.					En cours	Cette étape sera réalisée dès la sélection de l'éditeur La phase pilote d'exploitation de la plateforme e-procurement est prévue pour l'année 2025 Quant à la généralisation, elle sera effective à partir de l'année 2026
1 9	Transférer le pouvoir d'approbation des marchés aux maîtres d'ouvrage et mettre progressivement un terme à la participation de la DNCMP et de la DNCF aux commissions de réception des marchés	Responsabiliser davantage les maîtres d'ouvrage en leur qualité d'ordonnateur principal de leurs dépenses en mode programme	Mettre en place un comité pour étudier la question Produire un rapport de réflexion Faire valider le rapport du comité par le cabinet du MEF Rendre compte au Conseil des ministres pour décisions et orientations Élaborer et faire signer éventuellement les textes de mise en œuvre	Fin Mars 2024 Fin Juin 2024 Fin Août 2024 Fin Septembre 2024 Fin Décembre 2024	Acte de création du groupe de travail Rapport de réflexion Rapport validé Relevé des décisions administratives du Conseil des Ministres Textes signés	ARMP DNCMP	SGG, DNCF	En cours	A réaliser à bonne date des prévisions A réaliser à bonne date des prévisions A réaliser à bonne date des prévisions A réaliser à bonne date des prévisions A réaliser à bonne date des prévisions

	Recommandations	Objectifs	Actions	Echéances	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures associées	Niveau de mise en œuvre	Observations
			Vulgariser les textes auprès des acteurs	Dès disponibilité des textes signés	Rapport des séances de vulgarisation				A réaliser à bonne date des prévisions
20	Poursuivre le développement d'une vision consolidée du secteur des EEP et des risques budgétaires associés en renforçant les informations financières des annexes au PLF	Renforcer la surveillance des EEP et la transparence	Elaborer un plan d'actions	Fin Octobre 2024	Plan d'actions	DGPED, DGB et DGTCP	BAI, Gouvernement, Cour des Comptes		
			Faire valider le plan d'actions par le Cabinet du MEF	Fin décembre 2024	Procès-verbal de validation du plan d'actions				
			Suivre la mise en œuvre du plan d'actions	Dès validation	Rapport périodique de suivi du plan d'actions				
21	Poursuivre la mise en œuvre de la réforme de l'audit et du contrôle internes définie par le décret OCOA 2018-396	Instaurer une véritable culture de contrôle et d'audit internes au sein de l'administration et la rendre opérationnelle	Généraliser l'élaboration de la cartographie des risques et des plans de mitigation à toutes les structures de l'Administration	Fin Décembre 2025	Cartographie des risques des structures publiques établie	IGF, IGSEP, IGM, CMAI, CMMR	BAI, MEF, Gouvernement		
			Poursuivre l'animation des CMMR et CMAI	Permanent	Rapports sur le contrôle interne et l'audit interne				
			Élaborer des guides pratiques à l'usage des CMAI et CMMR	Fin Décembre 2025	Guides pratique disponible				Les guides sont élaborés. Leur édition sont en cours.
			Créer une base de données des risques de l'administration		Base de données des risques de l'administration publique				Les tdrs sont élaborés.

